

## Un miroir aux alouettes pour tuer le corps des TSEEAC ?

*La V1 du protocole DGAC, qui reste vague sur un nombre infini de points (montants, dates, échéanciers, etc.) avance une idée sans étude sérieuse et sans aucune précision : la création d'un corps unique de contrôleurs et l'intégration de certains TSEEAC détenteurs d'une licence ATCO dans le corps des ICNA... en échange de la fermeture d'un nombre indéterminé d'aérodromes contrôlés transformés en terrains AFIS et l'abandon progressif de la Vigie Trafic de Roissy CDG.*

**Après avoir rencontré le Secrétariat Général le 2 juin puis la DSNA le 8 juin, l'UNSA UTCAC s'est réuni en Conseil National les 14 et 15 juin 2023.**

L'UNSA UTCAC a, entre autres, examiné la V1 du protocole DGAC.

Le constat est simple : les préoccupations exprimées par l'UNSA UTCAC à chaque occasion n'ont pas été prises en compte. Il s'agit notamment de la conservation du grade licence de la formation initiale des TSEEAC, des attentes de reconnaissance indemnitaire, des garanties de possibilité de déroulement de carrière, de la préservation des équilibres, de l'accès élargi aux emplois fonctionnels existants, de l'accès des TSEEAC au CUTAC, de la licence ANSO (cette licence devient une simple « habilitation » et la licence AMS pour la VT de CDG disparaît puisque la DSNA se désengage de celle-ci), etc.

L'UNSA UTCAC a également de très nombreuses interrogations sur la création d'un corps unique de contrôleurs, des craintes pour l'avenir du corps des TSEEAC et exige qu'un certain nombre de garde-fous soient inscrits dans la prochaine version du projet de protocole... **pour tous les TSEEAC.**

## Une idée sortie du chapeau et beaucoup de questions sans réponse

L'administration a donc lancé l'idée, sans aucune précaution ni méthodologie prévue, de :

- Réduire le nombre d'Approches de 29 à 15
- Fermer un nombre inconnu d'aérodromes de groupes F et G et les transformer en terrains AFIS
- Transférer la Vigie Trafic de CDG à un gestionnaire autre que la DSNA

Pour faire passer cette pilule aux TSEEAC, elle promet d'étudier (à l'horizon 2030) l'intégration de certains TSEEAC dans le corps des ICNA.

Les questions que l'UNSA UTCAC se pose ... et que l'administration aurait dû se poser avant d'écrire :

- Combien d'aérodromes vont fermer ? Quand ?
- Quelles sont les conditions d'intégration ?
- A quelle date sont-ils titularisés ICNA ?
- Dans quel grade ICNA (ICNA/D si qualifiés) ?
- Avec quelle ancienneté ?
- Bénéficieront-ils de l'ATC (une des conditions est d'avoir été ICNA 17 ans) au moment du départ à la retraite avancé à 59 ans ?
- Bénéficieront-ils du service actif (1 an de bonification tous les 5 ans pour compenser la carrière courte) ? Avec effet rétroactif ?
- Les TSEEAC exerçant sur un aérodrome qui ferme seront-ils traités comme leurs collègues qui exercent sur un aérodrome qui est conservé tout en passant ICNA ?

Comment seront traités les éventuels échecs de qualification après mobilité forcée suite à la fermeture de leur aérodrome (réintégrés TSEEAC ou mis sur un poste hors contrôle ou bien un autre poste

de contrôleur en qualité d'ICNA ?)

- Que deviennent les TSEEAC qui ne veulent (ou ne peuvent) pas opter pour une intégration ICNA mais souhaitent continuer à exercer des fonctions de contrôleurs ?
- Pourront-ils continuer d'exercer après 59 ans ?
- Les Instructeurs Régionaux sont-ils concernés ? Sont-ils reclassés directement Divisionnaires ?
- Quelles sont les conséquences sur la promotion interne, notamment l'Examen Professionnel et la Sélection Professionnelle ICNA ? Cette dernière sera-t-elle supprimée ?
- A partir de quelle date la possibilité de postuler sur des postes de contrôle sera fermée pour les TSEEAC ?
- Quelles seront les conséquences sur la formation initiale TSEEAC, alors que les métiers pour lesquels des connaissances en Navigation aérienne et en Circulation Aérienne sont indispensables sont nombreux (QS, info aéro, info de vol, procédures CA, etc.)
- Quelles seront les conséquences sur l'attractivité du concours TSEEAC (où le nombre d'inscrits ne cesse de baisser) ?
- Comment sera gérée la liste de postes offerts aux promos en cours (impact fort à prévoir) ?

Parallèlement, l'UNSA UTCAC se demande :

- Quelle(s) mesure(s) statutaire(s) équivalente(s) est(sont) prévue(s) pour les TSEEAC qui ne sont pas contrôleurs ou qui ne bénéficieraient pas d'une intégration dans le corps des ICNA (âge, refus de mobilité, etc.) ?

La V1 du protocole DGAC est consultable sur [www.utcac.fr](http://www.utcac.fr)

**L'UNSA UTCAC attend des réponses à toutes ces questions.**